

Interpellation présentée par le député :
M. Pierre Weiss

Date de dépôt : 23 février 2012

Interpellation urgente écrite **HUG: combien de victimes ?**

Mesdames et
Messieurs les députés,

Avec 110 frontaliers responsables d'unités de soins sur un total de 165, le seuil de tolérance interne aux HUG serait dépassé. Selon leur directeur général s'exprimant dans la Tribune de Genève du 15 février 2012, « des collaborateurs qui résident à Genève s'en sont plaints. J'ai donc décidé de privilégier un retour à l'équilibre. Pour tout engagement, ce sera ma priorité. Ce n'est pas de l'ostracisme, mais mon rôle d'arbitrer les insatisfactions » afin de retrouver la cohésion sociale de l'entreprise. « A compétences égales, je souhaite que l'on désigne prioritairement des responsables d'unités de soins résidents du canton ». Rappelons encore que les HUG comptent 300 cadres frontaliers sur 1407, soit 21%, et 3364 collaborateurs frontaliers sur 10701, soit 31%. Ne sont pas précisés ici le nombre de frontaliers de nationalité suisse.

Sans prendre en considération la conformité juridique de pareille intention, cette déclaration provoque un questionnement en amont, quant à la mesure et aux causes du phénomène dénoncé, et en aval, au sein des HUG et alentours, s'agissant de ses effets.

Qu'il plaise donc au Conseil d'Etat, représenté au sein du conseil d'administration des HUG, de se renseigner pour mettre à disposition de ce Grand Conseil les informations suivantes qui sont autant de dimensions spécifiques de la question générale résumée par le titre de cette IUE : « Les HUG, combien de victimes ? »

A) En amont :

Pour les responsables d'unités de soins :

a) statistiquement :

Depuis 2002, année d'entrée en vigueur des Accords bilatéraux, par année et au total sur la période 2002-2011, quels sont le nombre et la proportion de postulants résidents (suisse et étrangers), étrangers et frontaliers qui,

- primo, ont été choisis comme responsables d'unités de soins,
- secundo, n'ont pas été retenus ?

b) au fond :

- i) Dans les cas de non-sélection de candidats résidents, quels en ont été les motifs ?
- ii) Faut-il y voir en particulier la présence démontrée – et non pas alléguée - d'une filière impliquant les préférences anti-résidentes des responsables des ressources humaines ?
- iii) Dans les cas de sélection de candidats étrangers et, séparément, frontaliers, quels ont été les raisons de choix ?
- iv) Plus spécifiquement, faut-il y voir une prévalence des compétences professionnelles, de l'appétence au travail, voire d'une connaissance du terroir, séparément ou globalement ?

Pour les cadres :

Dans les cas d'engagements de cadres moyens et supérieurs, membres de la direction compris, quelles sont les réponses à ces mêmes questions, pour la même période ?

- B) En aval :
- a) Quelle est la définition opérationnelle de l' « équilibre » retenue par la direction générale des HUG (pour les responsables d'unités de soins : une stricte égalité, en précisant les catégories d'origine, une proportion correspondant à leur proportion parmi les cadres ou le personnel, une autre définition statistique) ?
 - b) Quelle mesure des « insatisfactions » est-il prévu de mettre en œuvre au sein des HUG ?
 - c) De façon plus générale, est-il prévu de prendre en considération l'insatisfaction des partenaires institutionnels de ce canton, dont les HUG sont un des employeurs publics et privés les plus importants, tel le Comité régional franco-genevois et les autres organismes où le conseil d'Etat est appelé à dialoguer avec les autorités régionales françaises ?
 - d) Plus spécifiquement, cette déclaration, considérée comme l'expression du « bon sens » par le chef du DARES (Tribune de Genève du 17 février 2012), est-elle une nouvelle expression du sens de l'« équilibre » entre la direction des affaires régionales et celle de la santé ?

Par avance, je remercie le Conseil d'Etat de répondre à ce questionnaire général que devrait faciliter le sens de l'harmonie, qui l'anime dans son action et dans ses discours, entre les diverses composantes de la région franco-valdo genevoise.